

**AVENANT N°1 à la
CONVENTION DE FINANCEMENT
RELATIVE AU VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS
POUR LES AMENAGEMENTS ETE/HIVER 2022 DU SYNDICAT MIXTE POUR
L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN GRAND-BALLON**

- VU la convention de financement relative aux versements de subventions d'investissement pour les aménagements été/hiver 2022 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Markstein Grand-Ballon du 8 décembre 2022,
- VU les statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Markstein Grand-Ballon, et notamment l'article 5,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la demande présentée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon en date du 11 janvier 2024,

Entre les soussignés,

- La Collectivité européenne d'Alsace (dossier suivi par le service Tourisme et Montagne), sise 1 Place du Quartier Blanc – 67964 STRASBOURG CEDEX 9, représentée par son Président, habilité par délibération de la Commission Permanente en date du 13 mai 2024,
ci-après dénommée « la CeA »
d'une part,
- la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, sise 70 rue Charles de Gaulle 68550 SAINT-AMARIN, représentée par Monsieur Cyrille AST, Président, dûment habilité par délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes en date du.....2024,
ci-après dénommée « la Communauté de Communes VSTA»
- la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, sise 1 rue des Malgré-Nous 68500 GUEBWILLER, représentée par Monsieur Marcello ROTOLO, Président, dûment habilité par délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Commune en date du.....2024,
ci-après dénommée « la Communauté de Communes RG »
- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon, sis 64 Grand rue 68470 FELLERING, représenté par Madame Annick LUTENBACHER, Présidente, dûment habilitée par délibération du comité syndical en date du.....2024,
ci-après dénommé « le Syndicat Mixte » ou le « SMMGB »
d'autre part,

il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

La politique montagne de la Collectivité européenne d'Alsace prévoit un soutien aux quatre syndicats mixtes (SM Lac Blanc, SM Munster, SM Markstein Grand-Ballon, SMIBA) dont elle est membre afin de leur permettre de réaliser leurs programmes d'investissement nécessaires pour maintenir et développer l'attractivité des stations.

Dans ce cadre, le programme d'aménagement 2022 du Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon (SMMGB) a été validé et contractualisé avec la Collectivité européenne d'Alsace via une convention signée le 8 décembre 2022.

Parmi les opérations inscrites au programme initial 2022, certaines sont à supprimer (*délibération du comité syndical du SMMGB du 11 octobre 2023*), et une opération est à créer, selon la liste ci-dessous :

- **Opérations supprimées :**
 - Aménagement paysager du Grand-Ballon
 - Remise à niveau des réseaux d'assainissement

- **opération à créer :**
 - Mise en conformité de l'accessibilité du réservoir d'eau potable.

L'objet du présent avenant n° 1 est de valider les modifications à apporter au programme d'aménagement 2022 des équipements de loisirs été/hiver du SMMGB.

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS APORTEES A LA CONVENTION DU 8 DECEMBRE 2022

a) Au paragraphe « Il est préalablement exposé ce qui suit : » page 2, la liste des projets concernés est remplacée, après la mention « les projets 2022 concernent », par :

- la retenue collinaire (amélioration de l'existant)
- l'AMO pour la maison du nordique
- l'AMO pour le centre technique (ancienne STEP)
- l'aire de bivouac
- la constitution d'une photothèque en vue de mener des actions de communication
- la mise en conformité de l'accessibilité du réservoir eau potable.

b) L'ARTICLE 2 – « Détermination du montant des subventions», est remplacé par les dispositions suivantes :

Les opérations ainsi que leur coût prévisionnel se décomposent comme suit :

OPERATIONS	Montants subventionnables HT €
Retenue collinaire	197 000
AMO Maison du Nordique	7 875
AMO Centre technique	7 875

Aire de bivouac	27 500
Action de communication photothèque	18 000
Mise en conformité de l'accessibilité du réservoir eau potable	39 454
TOTAL PROGRAMME 2022	297 704

Les subventions de chaque membre sont définies tel que détaillé au tableau ci-après :

OPERATIONS	Montants subventionnables HT €	Taux de financement CeA %	Subventions			
			CeA € <i>Montant maximal</i>	CC St. Amarin €	CC Guebwiller €	Etat (FNADT) €
Retenue collinaire (*)	197 000	90	177 300	1 100	1 100	0
AMO Maison du Nordique (*)	7 875	90	7 087	393	393	0
AMO Centre technique (**)	7 875	90	7 087	393	393	0
Aire de bivouac	27 500	18	4 950	275	275	22 000
Action de communication photothèque	18 000	90	16 200	900	900	0
Mise en conformité accessibilité du réservoir eau potable	39 454	94	37 376	1 039	1 039	0
TOTAL	297 704	83,97	250 000	4 100	4 100	22 000

Autofinancement : (*) 17 500 €

(**) 4 €

ARTICLE 2 : CLAUSES NON MODIFIEES PAR L'AVENANT N°1

Il est précisé que les autres clauses de la convention du 8 décembre 2022, non modifiées par le présent avenant, restent inchangées et continuent à s'appliquer dans leur totalité.

Fait en quatre exemplaires, dont un pour chacune des parties.

A.....
le.....2024

A Colmar, le

Pour la Collectivité européenne d'Alsace
Le Président

Frédéric BIERRY

A Saint-Amarin, le

Pour la Communauté de Communes de la
Vallée de Saint-Amarin
Le Président

Cyrille AST

A Guebwiller, le

Pour la Communauté de Communes de la
Région de Guebwiller
Le Président

Marcello ROTOLO

A Felling, le

Pour le Syndicat Mixte
pour l'Aménagement du Massif du
Markstein Grand-Ballon
La Présidente

Annick LUTENBACHER